

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Madame Daniela FERREIRA, Secrétaire générale de l'Ecole Européenne de Droit (EED) de l'Université Toulouse 1 Capitole,

à l'effet de signer, pour les formations dispensées par l'Ecole Européenne de Droit :

- les attestations d'inscription
- les attestations de sélection pour une mobilité internationale
- les attestations de validation d'un diplôme, conformément aux délibérations du jury
- les attestations de délivrance retardée d'un diplôme
- les attestations de moyenne sur la durée du diplôme
- les attestations de non classement des diplômés d'une formation
- les attestations d'arrivée et de départ des mobilités entrantes pour les doubles diplômes de l'EED

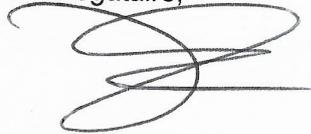
En cas d'absence de Madame Daniela FERREIRA, Secrétaire générale de l'EED, Monsieur Lukas RASS-MASSON, Directeur de l'EED, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Loïc DEMEESTER et M. Lukas RASS-MASSON en date du 1^{er} février 2022.

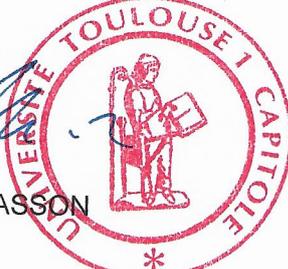
Fait à Toulouse, le 4 novembre 2022

La délégataire,



Daniela FERREIRA

Le délégataire,



Lukas RASS-MASSON

Le Président,



Hugues KENFACK